



HAL
open science

Forces et faiblesses de la mégapole parisienne

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Forces et faiblesses de la mégapole parisienne. Constructif, 2010, 26, pp.34-37. halshs-00843428

HAL Id: halshs-00843428

<https://shs.hal.science/halshs-00843428>

Submitted on 11 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Forces et faiblesses de la mégapole parisienne

Deuxième en Europe, après Moscou, par sa population, troisième au monde en termes de PIB par habitant, Paris dispose d'atouts solides dans la compétition internationale. Pourtant, elle souffre de difficultés de cohésion sociale et d'insuffisantes connexions entre la ville-centre et son agglomération.



Le recteur Gérard-François Dumont

est professeur à l'université Paris-Sorbonne et président de la revue *Population & Avenir* *.

Il a publié récemment :

- *La France en villes*, Éditions Sedes, 2010 (sous presse)
- *Géopolitique de l'Europe* (avec Pierre Verluise), Sedes, 2009
- *Doit-on contrôler l'immigration ?* (avec Hervé Le Bras), Bordeaux, Éditions Prométhée, 2009
- *Populations et territoires de France en 2030 : le scénario d'un futur choisi*, L'Harmattan, 2008
- *Les métropoles régionales intermédiaires en France : quelle attractivité ?*, La Documentation française, 2007

À l'heure de la métropolisation, la France dispose d'un atout sur les autres pays européens. En effet, dans la compétition entre les villes mondiales, la France en aligne une grande, Paris, comptant près de 10 millions d'habitants, selon les données établies par les statistiques urbaines de l'ONU, soit la seule mégapole européenne hormis Moscou. Or les géographes désignent sous ce terme, *mégapole*, des agglomérations comptant 10 millions d'habitants ou plus.

Dans un monde qui compte 49 agglomérations de 5 millions d'habitants ou plus, dont 19 mégapoles, Paris se situe à la 20^e place et, si l'on excepte Moscou, à la première en Europe, avec 9,9 millions d'habitants selon les statistiques 2007 des Nations unies, devançant nettement Londres, à la 26^e place. Mais les résultats du dernier recensement français (2006) donnent à Paris, dans ce que nous appelons en France le zonage en unité urbaine, 10 142 977 habitants, ce qui en fait effectivement une mégapole. En outre, l'agglomération de Paris est d'autant plus importante que, selon le critère du PIB, seules deux mégapoles plus peuplées qu'elle la dépassent, Tokyo et New York, les autres mégapoles faisant pour l'essentiel partie de pays émergents ou de pays du Sud, dont le PIB par habitant est nettement inférieur à celui de Paris.

L'avance démographique de Paris se retrouve au sein de l'Union européenne, puisque la deuxième ville la plus peuplée de cette Union est Londres, avec 8,6 millions d'habitants, puis Madrid, estimée à 5,6 millions, et Barcelone, à 4,9 millions. Toutes les autres agglomérations comptent moins de 3,5 millions d'habitants,

dans l'ordre décroissant suivant : Berlin, Rome, Athènes...

Quels critères d'attractivité ?

Ces données assurent-elles un futur prometteur à Paris ? Pour répondre à cette question, il convient d'analyser les atouts et les handicaps de la Ville lumière. Le premier, évoqué ci-dessus, est démographique, non seulement par son nombre d'habitants, mais aussi par sa dynamique démographique. D'une part, la population de Paris augmente et offre en conséquence un marché croissant de consommateurs, alors que la population de métropoles européennes, comme Berlin ou Rome, stagne. D'autre part, Paris est ouverte au marché de consommateurs que constitue la France et qui connaît, de très loin, la plus forte croissance de l'Union européenne, alors que, par exemple, le nombre de consommateurs stagne ou diminue en Allemagne, en Italie ou en Espagne. Ainsi, selon le critère, essentiel pour les entreprises, de l'accessibilité aux marchés, Paris, au moins sur le plan quantitatif, se trouve dans une position extrêmement favorable. Cette évolution est notamment due à l'attraction internationale exercée par Paris sur des immigrants originaires de toutes les régions de France et du monde, appartenant à des générations assez jeunes et contribuant par conséquent à un solde naturel positif. Toutefois, un bémol doit être apporté à cette observation : bien que Paris attire certes des migrations internationales entrepreneuriales – que j'ai définies comme des migrations liées aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face à l'évolution des mar-

* www.population-demographie.org

chés – ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle, le niveau moyen de qualification des nouveaux immigrants à Paris est inférieur à celui de Londres.

Un second critère d'attractivité de Paris tient à son positionnement géographique. Il est vrai qu'elle n'est pas une mégapole portuaire, alors que la majorité des mégapoles mondiales le sont, leur position maritime stimulant les fonctions d'interface entre leur arrière-pays et le reste du monde, tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation. Toutefois, Paris est traversée par un fleuve structurant qui lui ouvre la porte, via Rouen et Le Havre, aux grands échanges maritimes internationaux.

Un autre handicap *a priori* tient au fait que Paris ne fait pas partie de la dorsale européenne, région la plus dense et la plus créatrice de richesses qui s'étend du cœur londonien de l'Angleterre jusqu'en Lombardie en passant par les trois pays du Benelux, l'Allemagne rhénane et bavaroise, et la Suisse. Mais Paris n'est guère éloignée de cette dorsale, pour deux raisons. D'une part, sa logistique aéroportuaire, facilitée notamment par l'importance de son poids démographique et de son rôle de nœud (*hub*) aérien, lui offre des connexions fréquentes et rapides avec les territoires de cette dorsale européenne, comme avec le reste du monde. D'autre part, Paris se trouve, compte tenu de son ancienneté dans la mise en place de lignes à grande vitesse, à la tête d'un réseau désormais européen de telles lignes, réseau qui a permis de réduire considérablement son espace-temps avec cette dorsale. Donc Paris, du point de vue de la qualité de son inscription dans les réseaux de transports nationaux et internationaux, comme des réseaux de télécommunications, est en position favorable. Celle-ci est néanmoins limitée par un climat caractérisé par des grèves périodiques dans le secteur des transports, avec des fréquences et des intensités sans commune mesure avec ce qui s'observe dans les autres mégapoles du Nord.

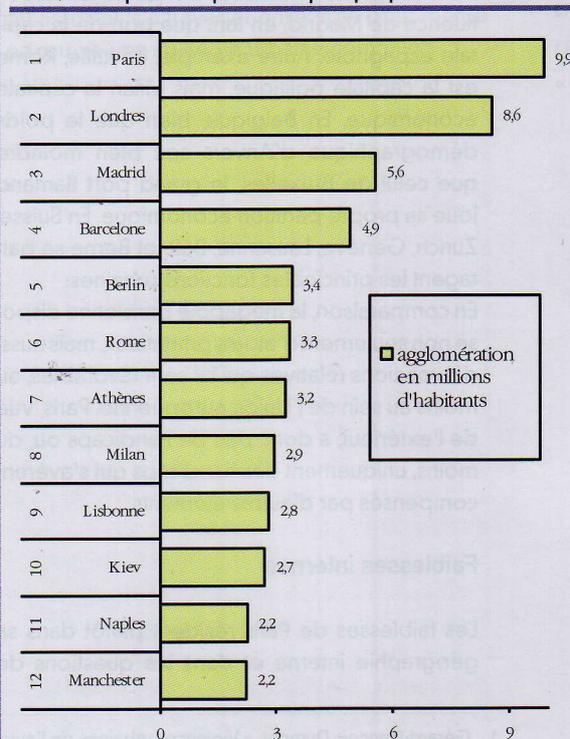
L'atout de la centralisation

Une autre force de Paris tient à son statut politique dans un pays longtemps centralisé, et d'ailleurs resté largement jacobin malgré la

décentralisation, d'où il résulte une position exceptionnelle de Paris en France, dans tous les domaines. Tout témoigne de la place systématiquement première de Paris en France. Capitale politique nationale, la ville est également capitale nationale au titre de son accueil des sièges sociaux de presque toutes les grandes entreprises françaises, capitale financière par le nombre de salles de marché, capitale ferroviaire et aéroportuaire par le nombre de passagers, capitale universitaire par le nombre d'étudiants et de thèses soutenues, capitale en nombre de brevets déposés, capitale en nombre de salons professionnels, capitale en nombre de congrès... En outre, Paris est la capitale touristique par le nombre d'hôtels et de nuitées, dans la mesure où elle possède un patrimoine exceptionnel, sans équivalent dans le monde, notamment en raison de son ancienneté. Il en résulte des héritages architecturaux et des richesses muséographiques de périodes s'étalant sur plus de deux millénaires, allant par exemple des arènes romaines de Lutèce au musée des Arts premiers inauguré

« Selon le critère, essentiel pour les entreprises, de l'accessibilité aux marchés, Paris, au moins sur le plan quantitatif, se trouve dans une position extrêmement favorable. »

Paris, métropole européenne la plus peuplée



© Gérard-François Dumont - Chiffres WUP 2008 Moscou non compris.

« Paris se trouve dans une situation paradoxale : une excellente connexion internationale, mais des connexions insuffisantes entre les différents territoires du périmètre de son agglomération. »

en juin 2006, en passant par l'ancien Louvre de Philippe Auguste ou les fontaines richement décorées du ^{xvi}^e siècle. Paris ne cède donc la place à aucune autre ville française selon tous les critères mesurant l'importance d'une ville. Sa particularité est de pouvoir offrir toute la panoplie des fonctions urbaines, de concentrer en un même lieu tout ce qui peut faire la force économique d'un territoire, force accentuée par la présence d'importantes organisations internationales, comme l'Unesco, ou de sièges sociaux européens de grandes entreprises nord-américaines.

Le contraste est ainsi net avec la plupart des autres pays européens. En Allemagne, la primauté dans telle ou telle fonction urbaine se trouve répartie. Berlin est la ville la plus peuplée et capitale politique, Hambourg, capitale des transports et la presse, Munich pour l'université et la haute technologie et Francfort pour les finances. Dans d'autres pays, deux villes rivalisent dans l'armature urbaine, à l'exemple de Madrid et de Barcelone en Espagne, dont les poids politiques, démographiques et économiques se trouvent sans commune mesure avec la troisième ville du pays, Valence, dont l'économie est d'ailleurs en partie sous l'influence de Madrid, en tant que port de la capitale espagnole. Autre exemple, en Italie, Rome est la capitale politique, mais Milan la capitale économique. En Belgique, bien que le poids démographique d'Anvers soit bien moindre que celui de Bruxelles, le grand port flamand joue sa propre partition économique. En Suisse, Zurich, Genève, Lausanne, Bâle et Berne se partagent les principales fonctions urbaines.

En comparaison, la mégapole parisienne dispose non seulement d'atouts primatiaux, mais aussi d'évolutions relatives qui lui sont favorables, au moins au sein de l'Union européenne. Paris, vue de l'extérieur, a donc peu de handicaps ou, du moins, uniquement des handicaps qui s'avèrent compensés par d'autres éléments.

Faiblesses internes

Les faiblesses de Paris résident plutôt dans sa géographie interne et dans les questions de

gouvernance. Sa géographie interne met en évidence d'incontestables difficultés de cohésion sociale, particulièrement criantes lors des émeutes de l'automne 2005¹. Paris souffre sans nul doute de l'héritage des méthodes urbanistiques promues par l'idéologie fonctionnaliste de la charte d'Athènes de 1932, ce qui s'est traduit par deux conséquences. D'une part, la construction de barres et de tours rend malaisée toute appropriation identitaire positive de l'espace vécu. D'autre part, ces quartiers ont généralement été construits sans lien avec la trame urbaine traditionnelle, en faisant des zones enclavées, « à l'écart de la ville », donc des populations habitant sur des territoires qui manquent tout simplement d'urbanité.

Ainsi Paris se trouve-t-elle dans une situation paradoxale : une excellente connexion internationale, mais des connexions insuffisantes entre les différents territoires du périmètre de son agglomération. Aux quartiers périphériques mal reliés aux réseaux de transports internes à l'agglomération, s'ajoute un important retard d'investissements dans les infrastructures, retard particulièrement symbolisé par l'absence de desserte ferroviaire directe entre le centre de Paris et les aéroports, ou par les difficultés d'accès à ce territoire technologique majeur qu'est le plateau de Saclay.

La gouvernance en question

La question de la qualité de la gouvernance se pose également à la lumière d'éléments comparatifs. En effet, les différences communales de progrès dans la seule économie qui puisse permettre à Paris d'être compétitive à l'avenir, l'économie de la connaissance, sont considérables. Tandis que des communes périphériques ont su reconverter leur ancien tissu industriel pour améliorer leurs performances, d'autres ont privilégié des tactiques clientélistes limitant les avancées souhaitables, tant dans la qualité de vie que dans la compétition mondiale entre les territoires. La ville de Paris, c'est-à-dire ce territoire, à l'intérieur du péri-phérique, à double statut de commune² et de département, a certes déployé une stratégie

1. Gérard-François Dumont, « Violences urbaines de l'automne 2005 : quel dénominateur commun ? », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

2. Toutefois, Paris, en tant que commune, a un statut spécifique qui ne correspond pas exactement à celui des autres communes.

ambitieuse lorsqu'elle a été candidate aux jeux Olympiques de 2012. Mais, depuis son échec, si l'on exclut les efforts conduits par les projets de Grand Paris, aucune autre stratégie n'a été mise en place. En tout cas, elle ne transparaît guère dans les communiqués de presse envoyés régulièrement par la mairie de Paris. D'où une délicate question institutionnelle. Si la ville de Paris devait avoir une superficie plus proche de celles des autres principales métropoles européennes, elle devrait absorber les communes périphériques, répétant le décret d'annexion du 1^{er} novembre 1859 de Napoléon III. Mais le contexte est fondamentalement différent : la plupart des dix communes concernées (Auteuil, Passy, Batignolles-Monceau...) souhaitaient alors l'intégration à la capitale pour obtenir de meilleures infrastructures³.

En revanche, actuellement, les communes limitrophes de Paris – quelle que soit la tendance politique de leurs élus – ne semblent pas envier les arrondissements périphériques de Paris car, au cours de ces dernières décennies, la gouvernance dont elles ont généralement bénéficié s'est révélée en moyenne plutôt bénéfique. Certaines sont même parvenues à concrétiser des stratégies d'attractivité nettement gagnantes.

La réforme en cours en 2010 des collectivités territoriales est-elle de nature à améliorer la gouvernance de l'agglomération de Paris ?

Il peut paraître prématuré de répondre à cette question. En revanche, deux certitudes doivent être soulignées. La première est qu'une telle réforme signifie une longue période de mise en place pendant laquelle les réorganisations fixées par la loi risquent de prendre le pas sur la mise en œuvre de politiques valorisant mieux les atouts de Paris et opérant des choix pour réduire ses handicaps. La seconde est illustrée par toutes les comparaisons internationales. Aux États-Unis, une des forces des villes tient à leur stabilité institutionnelle, qui élimine le temps perdu à s'interroger et à se réinterroger en permanence sur des propositions de changement dont certaines, en France, font plutôt penser à du mouvement brownien⁴. De même, aux Pays-Bas, la *Randstad* (« conurbation ») existe, bien que n'ait été organisée aucune centralisation institutionnelle entre Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht. Autrement dit, dans un pays où se pratique la démocratie locale, la qualité de gouvernance d'un territoire dépend moins de l'organisation institutionnelle choisie que de la capacité des responsables politiques, économiques, sociaux ou associatifs à travailler ensemble pour mettre en œuvre une stratégie urbaine commune.

« Dans un pays où se pratique la démocratie locale, la qualité de gouvernance d'un territoire dépend moins de l'organisation institutionnelle choisie que de la capacité des responsables politiques, économiques, sociaux ou associatifs à travailler ensemble. »

3. Jean-Robert Pitte, *Paris, histoire d'une ville*, Hachette, 1993, p. 107.

4. Gérard-François Dumont, « L'optimum régional ou le sexe des anges », *Pouvoirs locaux*, n° 70, 2006.